Mode d'emploi Base TAF* – technicien et technicienne

**TAF (Technicien – Artiste – Figurant)*

Développée par Film France, la base « TAF » est un service gratuit, qui propose aux techniciens et comédiens professionnels de s'inscrire en ligne et de permettre aux bureaux d'accueil des tournages locaux de transmettre leur contact aux sociétés de productions ayant des projets dans la région.

Avant de vous inscrire … Quelques petits rappels

Accès à la Base TAF
La Base TAF du réseau Film France est accessible depuis la version française du site internet **www.filmfrance.net .**

Inscriptions dans plusieurs régions :
Un professionnel technicien est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions :
- dans la région de son adresse fiscale (adresse de la fiche de paie).
- et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire
Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire » réelle.

Possibilité *(et nous vous y encourageons)* **d'indiquer 2 adresses d'hébergement par région :**
En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse dans la même région (Bourgogne).
En région secondaire : deux adresses. Une en Bourgogne et une autre ailleurs.

Utilisation de vos données
En vous inscrivant à la Base TAF, vous serez recensé(e) dans le fichier de la ou des commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.
Vous autorisez chacune des commissions du film présentes sur le territoire de vos adresses à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

La charte d'inscription
Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

Important :
- **Posséder une adresse e-mail**
- **Préparer en amont votre/vos CV**

Bureau d'accueil des tournages
Gaëlle Laurent, Déléguée Régionale
Muriel Löser, assistante

Commission du Film de Bourgogne
BP 91 – 89203 AVALLON Cedex
03 86 34 47 60 / contact@filmbourgogne.com

Site internet - www.filmbourgogne.com - https://fr-fr.facebook.com/pages/Commission-du-Film-de-Bourgogne/300632973288596

Procédure d'inscription pour un technicien professionnel

L'inscription dans la base « TAF » en qualité de technicien professionnel est réservée à toute personne dont l'activité principale, ou la formation, relève du cinéma, de l'audiovisuel ou du spectacle vivant.

***Important :* chaque poste choisi doit correspondre à des compétences réelles et non des aspirations.**

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :

- création d'un compte utilisateur
- création de fiche(s) de renseignements.

Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription ne sera pas visible par la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

Accéder à la base « TAF » … et vous inscrire

Pour optimiser votre inscription, préparer votre/vos CV actualisé ***(conseil : un CV pour chaque équipe de poste donc plusieurs familles de poste = plusieurs CV différents).***

Comment accéder à la base « TAF » :
*- Rendez-vous sur le site de Film France – **www.filmfrance.net***
- Dans la rubrique Base « TAF », cliquer sur « Cliquer ici pour accéder à la base TAF ».
- Cliquez sur « s'inscrire » sous la mention « vous n'êtes pas encore inscrit(e) ? ».

Lisez attentivement la charte d'inscription avant de cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » et valider.

Important : Vous devez posséder une adresse de domicile en Bourgogne et justifier d'une fonction ou d'expériences significatives pour être considéré comme « professionnel ».

Un email confirmant votre inscription et reprenant votre identifiant et mot de passe vous sera adressé. Conservez le bien !

Création d'un compte utilisateur

Etape commune à chaque type d'inscription (si vous souhaitez aussi vous proposer pour de la figuration, vous n'aurez pas à créer de nouveau compte utilisateur).

Saisie de vos informations administratives, reportées sur chaque fiche d'inscription.

Etat civil : Nom, prénom, date et lieu de naissance...

Renseignements administratifs :
Adresse fiscale (adresse reportée sur les bulletins de salaire),
Numéro de téléphone portable, adresse email.
Statut professionnel, permis de conduire...

Création d'un mot de passe : entre 7 et 16 caractères.

La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement dans la région de votre adresse fiscale.
Si votre adresse fiscale est dans une région où la Base TAF n'est pas administrée par une commission du film locale, vous n'aurez plus qu'un choix d'inscription dans une région secondaire.

Bureau d'accueil des tournages
Gaëlle Laurent, Déléguée Régionale
Muriel Löser, assistante

Commission du Film de Bourgogne
BP 91 – 89203 AVALLON Cedex
03 86 34 47 60 / contact@filmbourgogne.com

Site internet - www.filmbourgogne.com - https://fr-fr.facebook.com/pages/Commission-du-Film-de-Bourgogne/300632973288596

L'interface vous propose de vous inscrire dans votre région « fiscale » et/ou dans une région secondaire de votre choix.

Vous devez remplir une fiche pour chaque région, même si la majorité de vos données seront pré-remplies sur la fiche de votre deuxième région.

Pour créer votre fiche Technicien(ne), cliquez sur « s'inscrire » en face du statut technicien(ne).

***Important :* vous ne pouvez sélectionner que des postes que vous avez précédemment occupés sur un tournage de fiction longue (long métrage ou téléfilm).**

Attention !
Le niveau des postes que vous occupez sur un tournage de court-métrage n'est pas le même que pour une fiction longue.

Création de fiche(s) de renseignements par région :

Etape 1 : Saisie des informations concernant vos compétences, aptitudes, expériences.

Coordonnées en région fiscale :
Le cas échéant, vous avez la possibilité de signaler une seconde adresse d'hébergement dans votre région fiscale.

Fonctions/Compétences :
Sélection des postes que vous avez occupés précédemment sur un tournage.

- **Vous pouvez vous inscrire dans 1 à 2 équipes de postes :**
  Cascade, Coiffure, Costume, Décoration, Divers, Electricité, Image,
  Machinerie, Maquillage, Mise en scène, Montage Image, Production, Régie,
  Scénario, Son.
- **Vous pouvez sélectionner de 1 à 3 postes par équipe à condition d'avoir déjà travaillé sur ces postes.**

Expériences significatives et récentes:
Ce tableau vous donne la possibilité de mettre en avant certaines expériences de votre CV, à remplir impérativement car les CV ne sont pas toujours lus.

Aptitudes/Matériel :
Formations, langues parlées, matériels utilisés ou en votre possession...

Commentaires :
Informations supplémentaires : comme les habilitations, les liens vers site internet ou bande démos.

CVs :
Types de fichiers acceptés :
.doc, .docx, .pdf, .txt, .rtf, .odt

Photos :
Types de fichiers acceptés :
.jpg, .jpeg, .gif, .png

Taille maximum pour chaque document : 1,5Mo

Réduire la taille d'une photo : Tutoriel Windows Tutoriel Mac

Etape 2 : Transfert de documents obligatoires (CV et/ou photos).

Une fois votre fiche de renseignements remplie, vous devez transférer obligatoirement un CV correspondant aux postes que vous avez sélectionnés.

Si vous avez sélectionné 2 équipes de postes, vous devez transférer 1 CV par équipe, exposant vos expériences sur ce poste.

Lors de la création d'une fiche, si les documents obligatoires ne sont pas joints, elle ne sera pas visible par les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses, et ne pourra donc pas être administrée.

Bureau d'accueil des tournages
Gaëlle Laurent, Déléguée Régionale
Muriel Löser, assistante

Commission du Film de Bourgogne
BP 91 – 89203 AVALLON Cedex
03 86 34 47 60 / contact@filmbourgogne.com

Site internet - www.filmbourgogne.com - https://fr-fr.facebook.com/pages/Commission-du-Film-de-Bourgogne/300632973288596

Suivi de vos fiches technicien(ne)

Confirmation de la création de votre compte utilisateur
Dès la fin de la première étape, vous recevrez un mail de confirmation attestant du bon déroulement de la procédure.

La validation de votre (vos) fiche(s) de renseignements
Vous recevrez dans un second temps un mail de validation (ou de suppression) de votre inscription en région par chaque commission du film locale compétente sur le territoire de vos adresses.

Chaque commission du film locale se réserve le droit d'accepter, de refuser, ou de supprimer une inscription.

L'accès et la modification de votre fiche
Avec votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe, vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) à tout moment.
Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de saisir votre adresse mail et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.

La mise à jour de votre fiche est obligatoire
Vous devez mettre à jour les informations de votre fiche (y compris votre CV) aussi régulièrement que possible, et au moins une fois par an.
Les commissions du film locales administrant vos fiches ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration sans votre autorisation expresse.
Toute fiche modifiée fera l'objet d'une nouvelle validation par les commissions du film locales administrant votre inscription.

La suppression de votre fiche
Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe.

Conséquence: Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.

Bureau d'accueil des tournages
Gaëlle Laurent, Déléguée Régionale
Muriel Löser, assistante

Commission du Film de Bourgogne
BP 91 – 89203 AVALLON Cedex
03 86 34 47 60 / contact@filmbourgogne.com

Site internet - www.filmbourgogne.com - https://fr-fr.facebook.com/pages/Commission-du-Film-de-Bourgogne/300632973288596